



Association LA TOMATE FARCEUSE
CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE
AMAP légumes LA TOMATE SOLIDAIRE
Saison du 30/09/2014 au 29/09/2015

Adhérents de l'AMAP
LA TOMATE SOLIDAIRE
93600 Aulnay sous Bois

Producteur :EARL le Bio Gardin
10 Rue de Blicourt
60690 La Neuville Sur OUDEUIL

Nom:.....Prénoms:.....

Adresse:.....

Tél. fixe:Tél. mobile :.....E-mail :.....

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après.

Engagements de l'adhérent:

Etre adhérent à l'association « La Tomate Farceuse »

- Payer à l'avance l'intégralité des paniers de la saison. L'ensemble des chèques est remis en début de saison à un membre du collectif qui se charge de les transmettre au producteur. (Possibilité de remettre un chèque global ou de payer en plusieurs fois.)
- Venir constituer son panier sur le lieu de distribution aux jours et à heure fixés. En cas d'empêchement, retard, vacances, le panier peut-être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable distribution. Les légumes des personnes absentes pourront être remis à une association caritative. Ne pas oublier de venir avec des sacs, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- Trouver un remplaçant si pour des raisons exceptionnelles il devait se désister de son engagement: aucun remboursement ne sera effectué.
- Accepter la totalité des produits du producteur. Les adhérents peuvent cependant s'entendre pour échanger individuellement certains fruits et légumes.
- Tenir régulièrement la permanence pour les distributions et s'inscrire sur le planning des permanences dès le début de la saison. Les adhérents chargés de permanence aident à disposer des denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants, tenir la feuille d'émargement, et assurent le rangement et nettoyage de la salle.
- Participer à l'assemblée générale annuelle, ou donner procuration.

Engagements du producteur partenaire :

- Produire selon les méthodes d'agriculture biologique, des produits de qualité.
- Produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés
- Livrer les produits au jour et heure sur le lieu-dit une fois par semaine.
- Le producteur après accord du collectif se donne le droit d'amener de façon ponctuelle des produits toujours en Bio qui ne viennent pas de leur production, ils s'engagent à nous prévenir à l'avance et à être transparents sur leurs provenances
- Pratiquer la transparence sur ses prix.
- Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité: problème climatique grave, maladie...
- Être disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP
- Accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP (au moins une fois par saison).

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (les intempéries, les ravageurs, les maladies...). Les adhérents acceptent ainsi d'assumer les risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront de l'abondance d'une récolte ultérieure.

Engagements de l'association :

- Assurer le lien entre les adhérents et le producteur.
- Respecter la charte des AMAP IDF
- Organiser les visites annuelles chez le producteur.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies conjointement par l'agriculteur et les adhérents de l'Amap, cultivées sans pesticide, ni herbicide, pour établir un planning prévisionnel de récolte avant le début de la saison. Ensuite la composition du panier hebdomadaire est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

Fait à Aulnay Sous Bois le / /2014

Signatures : l'Adhérent
légumes

Le Producteur

Le référent AMAP